

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-411**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 16 septembre 2024 par Madame Anne-Sophie Charlotin, présidente de l'APPEL de l'Ecole Saint Cyr de Moréac, domicilié Rue du Parco à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Anne-Sophie Charlotin est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 16 novembre 2024 de 19h00 à 02h00 (le dimanche 17 novembre 2024), à l'occasion de la Raclette à la salle An Ty Roz de Moréac. À charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 19 septembre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

